

PROCES-VERBAL CONDENSE
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 08 avril 2019

Compte-rendu des commissions

Les présidents des commissions donnent un rapide aperçu du travail effectué depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- CCAS : 26 mars
- Commission des sports : 27 mars
- Commission culturelle : 27 mars
- Commissions réunies : 1^{er} avril

Vente d'une parcelle communale située sur le ban de Lutterbach

La commune de Pfastatt est propriétaire, sur le ban de Lutterbach, d'une parcelle située au lieu-dit « Frohmatten », cadastrée section 42 n° 3, d'une contenance de 15,94 ares.

La Commune de Lutterbach souhaite acquérir ladite parcelle car cette dernière est nécessaire pour assurer la liaison entre le projet de la ZAC « Rive de la Doller » et le rond-point rue du Général de Gaulle.

Vu la consistance de la parcelle (il s'agit d'un délaissé sans valeur), il est proposé de la céder à la Commune de Lutterbach à l'euro symbolique.

Accord est donné par le Conseil Municipal.

Demandes de subventions pour des travaux

Le Conseil Municipal approuve les demandes de subventions à solliciter auprès de divers organismes (Etat, CAF, Conseils Régional et Départemental) pour les projets inscrits sur la liste des investissements 2019 concernant la rénovation des bâtiments communaux, ainsi que les travaux sur les réseaux et la voirie.

Bilan annuel 2018 des acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières concernant l'exercice 2018 qui est annexé sous n°A11/ A15 au compte administratif.

Participation communale aux centres de loisirs pour l'année 2019

Par délibération en date du 26 juin 1997, l'Assemblée avait décidé de participer aux centres aérés, organisés par la Maison pour Tous, par le versement d'une somme forfaitaire par jour et par enfant résidant à Pfastatt. En 2018, cette somme s'élevait à 3,90 €.

L'Assemblée est amenée à fixer le montant pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal décide de porter à 4,00 € par jour et par enfant la participation communale aux centres de loisirs pour l'année 2019.

Comme les années passées, le Conseil Municipal décide également de prendre en charge 25% du montant restant à payer, toutes aides déduites (bons CAF, CE et autres) pour les familles qui placent 2 enfants ou plus aux centres aérés.

Compte administratif de l'exercice 2018

1) Budget principal

RESULTAT DE L'EXERCICE

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>	<u>Total</u>
Dépenses :	7 183 178,82	3 633 983,77	10 817 162,59
Recettes :	<u>7 497 628,20</u>	<u>3 317 680,24</u>	<u>10 815 308,44</u>
Excédent :	314 449,38	--	--
Déficit :	--	316 303,53	1 854,15

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	2 Part affectés à l'investissement Exercice 2018	3 Résultat de l'exercice 2018	4 Intégration des résultats 2018	5 Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-1 147 227,88	0,00	-316 303,53	0,00	-1 463 531,41
Fonctionnement	683 309,64	683 309,64	314 449,38	1 366,36	315 815,74
TOTAL	-463 918,24	683 309,64	-1 854,15	1 366,36	-1 147 715,67

2) Budget Eau

RESULTAT DE L'EXERCICE

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>	<u>Total</u>
Dépenses :	112 283,33	167 062,25	279 345,58
Recettes :	<u>199 455,09</u>	<u>224 216,09</u>	<u>423 671,18</u>
Excédent :	87 171,76	57 153,84	144 325,60
Déficit :	--	--	--

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	2 Part affectés à l'investissement Exercice 2018	3 Résultat de l'exercice 2018	4 Intégration des résultats 2018	5 Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-106 980,57	0,00	57 153,84	0,00	-49 826,73
Fonctionnement	150 179,09	150 179,09	87 171,76	0,00	87 171,76
TOTAL	43 198,52	150 179,09	144 325,60	0,00	37 345,03

Approbation des comptes administratifs par le Conseil Municipal.

Compte de gestion de l'exercice 2018

Le compte de gestion, reprenant toutes les dépenses et recettes de l'exercice 2018, étant conforme au compte administratif, le Conseil Municipal approuve le document établi par le Receveur Municipal.

Affectation des résultats de l'exercice 2018

Budget principal

Les résultats de clôture de l'exercice 2018 s'établissent comme suit :

- Pour la section d'investissement : - 1 463 531,41 €
- Pour la section de fonctionnement : + 315 815,74 €

Il convient de reprendre au budget primitif les résultats de l'exercice 2018 du budget principal, à savoir :

- Au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 1 463 531,41 €, reprise en dépenses d'investissement lors du budget primitif 2019
- Au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 315 815,74 €, reprise en recettes d'investissement lors du budget primitif 2019.

Délibération approuvée par le Conseil Municipal.

Budget eau

Les résultats de clôture de l'exercice 2018 s'établissent comme suit :

- Pour la section d'investissement : - 49 826,73 €
- Pour la section de fonctionnement : + 87 171,76 €

Il est proposé d'affecter ces résultats :

- Au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour la somme de 49 826,73 € reprise en dépenses d'investissement lors du budget primitif 2019
- Au compte 1068 « Autres réserves » pour la somme de 87 171,76 € reprise en recettes d'investissement lors du budget primitif 2019.

Délibération approuvée par le Conseil Municipal

Budget eau : participation 2019 au budget général de la commune

Les services municipaux administratifs et techniques sont amenés à effectuer différentes prestations pour le budget annexe Eau.

Ces prestations sont fixées, en ce qui concerne les frais de personnel, sur la base de coûts réels et en ce qui concerne les frais administratifs, sur la base de forfaits.

L'ensemble de ces coûts, pour l'année 2019, est évalué à 25 000 € comprenant des frais de personnel pour 13 000 €, des frais administratifs pour 10 000 € et des frais de transport et mise à disposition de véhicules pour 2 000 €.

Approbation du Conseil Municipal.

Fixation des taux des impositions locales pour 2019

Pour l'exercice 2019, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux des impositions locales en vigueur en 2018, soit :

. taxe d'habitation	13,13 %
. foncier bâti	19,79 %
. foncier non bâti	47,64 %

Le produit correspondant attendu s'élève à la somme de 3 929 350 €.

Le Conseil Municipal approuve le maintien des taux des impositions locales tel que proposé ci-dessus.

Budget primitif de l'exercice 2019

La présentation du budget fait suite au débat d'orientation budgétaire proposé lors de la séance du 14 mars dernier.

Pour la deuxième année, ce budget intègre les restes à réaliser et les affectations des résultats de l'année 2018.

Le budget a été élaboré en tenant compte des résultats du compte administratif afin de coller au plus près des dépenses et recettes réelles.

Le budget 2019 est très fortement impacté par la fin du chantier de la nouvelle école et du périscolaire dont le solde des travaux se monte à près de 3,8 M€, non compris le réaménagement de la rue de l'Etang aux abords du bâtiment pour près de 300 000 €.

Grâce à une gestion rigoureuse, les charges seront contenues sans remise en cause des services à la population, ni au soutien des associations, tout en poursuivant une politique d'investissement très volontariste.

La conclusion de plusieurs emprunts pour faire face aux importants investissements, notamment pour la nouvelle école, a considérablement réduit notre marge de manœuvre. Des investissements plus modérés, le non recours à l'emprunt et la fin de plusieurs prêts au cours des trois prochaines années permettront de réduire d'une manière importante l'endettement et de retrouver une épargne brute et un autofinancement conséquent.

Le budget 2019 est arrêté à la somme globale de 15.887.735,41 €, soit une hausse de la masse budgétaire de 21,05 % par rapport au budget primitif (BP) 2018 (13.124.617,88 €).

- La section d'investissement est en très nette hausse de 47,89 % à 6.126.100,00 € (dont 3,8 M€ pour la nouvelle école), après une hausse de 42,01 % l'an dernier (montant BP 2018 : 4.142.290,00 €).
En y intégrant les restes à réaliser de l'exercice précédent de 754.600,00 € et le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 1.463.531,41 €, le total de la section d'investissement s'élève à 8.344.231,41 €.
- La section de fonctionnement est en légère hausse de 2,77 % à 7.543.504,00 € contre 7.340.400,00 € au BP 2018.

En dépenses de fonctionnement :

Les différents chapitres varient de façon différenciée :

- ⇒ **Les charges à caractère général** s'élèvent à 2.038.350,00 € (30,5 % des dépenses réelles) et sont en légère diminution de 0,75 % par rapport au budget primitif 2018 (2.053.700,00 €), en baisse de 3,63 % par rapport aux crédits ouverts en 2018 budget primitif (BP) + décisions modificatives (DM) de 2.115.200,00 € et de 2,11 % par rapport au compte administratif (CA) 2018 (2.082.250,86 €). L'an passé, elles avaient augmentées de 13,06 %.
- Pour une grande partie, les charges 2019 ont été calquées sur celles du compte administratif de l'année passée, à l'exception des fluides et frais énergétiques qui connaissent une forte augmentation (+ 60.000 €) et le compte voirie (615231) qui connaît une baisse sensible par le transfert du projet du plateau surélevé rue Schoff du marché à bons de commande en section d'investissement vu son coût (100.000 €).

- ⇒ **Les Frais de Personnel** (52,88 % des dépenses réelles de fonctionnement) sont estimés à 3.537.500,00 € en hausse de 6,84 % par rapport au budget primitif 2018 de 3.311.000 €, en légère baisse par rapport au compte administratif 2018 de 3.551.584,56 € (baisse due à la fin de contrats de remplacement INSEF-INTER) et en baisse de 1,50 % à 3.591.500 € par rapport aux crédits ouverts en 2018 (BP + DM).
- ⇒ Le chapitre « **Autres charges de gestion courante** » passe de 817.800,00 € à 897.050,00 €, soit une hausse de 9,69 % par rapport au BP 2018, due en grande partie à l'augmentation de la subvention allouée à la Bobine. Elles connaissent une hausse de 0,93 % par rapport aux crédits ouverts en 2018 (BP + DM) d'un montant de 888.780,00 €. L'an passé, la baisse s'élevait à 7,12 %. Elles accusent une légère hausse de 1,74 % par rapport au CA 2018 (881.719,74 €). Son poids dans les dépenses réelles de fonctionnement est en hausse : 13,4 % contre 12,6 % en 2018.
- ⇒ Le chapitre **Charges financières** est en baisse de 8,71 %, après une baisse de 6,88 % en 2018. Leur part dans les dépenses de fonctionnement est en légère baisse à 2,8 % (contre 3 % en 2018). Nous dépenserons à ce titre 185.321,36 €, contre 203.000,00 € au BP 2018 et 204.200,00 € par rapport aux crédits ouverts en 2018 (BP + DM), baisse liée notamment aux faibles taux des derniers emprunts. Elles baissent légèrement de 1,14 % par rapport au CA 2018 (187.459,90 €).

En recettes de fonctionnement :

- ⇒ **L'ensemble des dotations de l'Etat (DGF, DSR, DPM et DNP)** est estimé à 911 000,00 €, en légère hausse puisque l'an dernier la prévision était de 900.000,00 €. Il s'agit d'une estimation, les chiffres 2019 n'ayant pas encore été communiqués par l'Etat. Pour mémoire, les dotations réelles au CA 2018 s'élèvent à 910.089,52 €, se répartissant comme suit : 696.704,00 € pour la dotation forfaitaire, 111.037,00 € pour la dotation de solidarité rurale, 48.006,52 € pour la dotation de progression minimale et 54.342,00 € pour la dotation nationale de péréquation.
- ⇒ **Le produit des impositions locales**, à taux constants, apporterait à la commune la somme de 3.929.000,00 €, soit une hausse de 2,85 % par rapport au BP 2018 (3.820.000,00 €). Le montant au compte administratif 2018 s'élève à 3.835.594,00 €.

Le budget est présenté sans hausse des taux.

Le virement à la section d'investissement (c'est-à-dire, la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement) est de 443.482,64 €, en hausse de 6,38 % à celui du BP 2018 de 416.900,00 €. Le total des prélèvements, qui outre le virement, comprend aussi les dotations aux amortissements est également en hausse : 853.782,64 € contre 842.900,00 € au BP 2018.

La dette de la commune

s'élève au 1^{er} janvier 2019 à 7.190.106,74 € contre 6.883.742,76 € l'an dernier, en augmentation par rapport à 2018 de 4,45 %. Une augmentation de la dette est à prévoir en 2019 de par la conclusion d'un emprunt de 3 M€ pour financer la fin du chantier de la nouvelle école et du périscolaire, ainsi que l'aménagement de la voirie, de trottoirs et d'aires de stationnement rue de l'Etang aux abords du bâtiment scolaire.

La dette par habitant s'élève à 747,00 € au 1^{er} janvier 2019. Elle était de 717 € en 2018, 665,00 € en 2017 et 717,00 € en 2016.

Le taux d'intérêt moyen de la dette est stable à 2,8 % et devrait baisser par la conclusion d'un emprunt au taux de 1,60 %.

En ce qui concerne l'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 6.126.100,00 € contre 4.142.290,00 € en 2018. Elles sont donc en nette augmentation (+ 48 %), due au chantier de la nouvelle école pour 3,8 M€.

Principales dépenses (vu lors du DOB) :

- ⇒ **Le remboursement du capital des emprunts** : 763 500 €.
- ⇒ **Les travaux de voirie** : une enveloppe de 725 000 € (dont 60 000 € de report) est prévue, notamment pour le réaménagement de la rue de l'Etang aux abords de la nouvelle école (260 000 €), le pont rue de l'Abattoir (30 000 €), les rues Schoff-Plaine (190 000 €), l'entretien des voiries (90 000 €), les viabilités rue du Sanatorium (60 000 €),...
- ⇒ **Les travaux de bâtiments** : 4 593 600 € (dont 205 000 € de report) : 23 000 € pour la mairie, 3 921 500 € pour les écoles (dont 3,8 M€ pour la nouvelle école & périscolaire), 156 300 € pour les salles de sport, 39 000 € pour l'Escal, 26 000 € pour le foyer St-Maurice, 9 000 € pour la MAP, 100 000 € pour l'église, 160 000 € pour les logements communaux, 120 000 € pour les bâtiments communaux divers, 10 800 € pour MPT/la Bobine, 4 000 € pour le centre technique communal et 24 000 € pour des locaux de stockage
- ⇒ **Autres dépenses d'investissement** : 30 000 € (dont 20 000 € de report) pour du matériel informatique, 35 000 € (dont 25 000 € de report) pour les cimetières, 170 000 € (dont 50 000 € de report) pour l'éclairage public, 20 000 € de report pour du matériel pour les sapeurs-pompiers, 65 000 € (dont 10 000 € de report) pour divers matériels pour les ateliers municipaux et 127 000 € (dont 57 000 € de report) pour des véhicules.

La liste détaillée des investissements est annexée au document DOB 2019.

Les recettes d'investissement sont toutes en hausse :

. le prélèvement	pour	443.482,64 €	(416.900,00 € en 2018)
. le FCTVA	pour	470.000,00 €	(200.000,00 € en 2018)
. la T.A.M. (Taxe d'aménagement)	pour	190.000,00 €	(110.000,00 € en 2018)
. des subventions	pour	905.500,00 €	(440.056,00 € en 2018)
-		315 000 € de l'Etat et 500 000 € de la M2a pour le périscolaire,	
-		68 000 € pour la salle polyvalente,	
-		11 000 € pour le système de vidéo-protection,	
-		4 500 € pour l'aménagement de la rampe au Home des pêcheurs,	
-		7 000 € pour l'achat de barrières anti manifestations	

. ainsi que des emprunts pour 4.854.533,03 € *

* Il s'agit d'une écriture servant à l'équilibre du budget. Ce montant tient compte de l'emprunt de 3 M€ pour la nouvelle école et le périscolaire.

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019

Budget « eau » de l'exercice 2019

Ce budget est équilibré à la somme totale de 894 146,73 €, dont 201 000,00 € en fonctionnement et 693 146,73 € en investissement.

Ce budget permettra de faire face aux importants travaux prévus sur le réseau d'eau, notamment rue de la République, rue des Ancêtres, rue des Martyrs, rue des Moissonneurs et rue de la Plaine pour un montant de 520 000,00 € (total des dépenses d'équipement).

Approbation du Conseil Municipal.

Attribution de subventions pour 2019 aux associations et sociétés locales

Sur proposition des commissions sociale, culturelle, scolaire, jeunesse et sports, le Conseil Municipal approuve les subventions versées aux associations et sociétés locales.

Conventions relatives à l'attribution de subventions

Dans le cadre des dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'octroi de subventions d'un montant supérieur à 23.000 € doit donner lieu à la signature d'une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Comme les années précédentes, sont concernés les organismes suivants : l'Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs (OMSAL), l'Amicale du personnel de la mairie et le centre socioculturel la Bobine.

Le Conseil Municipal décide la reconduction en 2019 des conventions avec les associations.

Attribution de diverses subventions

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des Spackwagges - Pfastatt..... 300,00 €
 . aide au service lors de la cérémonie des vœux du maire 2019
- Association « Chats errants » - Reiningue 285,00 €
 . subvention de fonctionnement 2019
- Association Maison des Œuvres - Pfastatt..... 11 511,21 €
 . mise à disposition de salles pour les associations en 2018
- Mathématiques Sans Frontières - Mulhouse 230,00 €
 . participation au concours 2019
- Association TEX-HISSLA Pfastatt..... 1 698,00 €
 . remboursement taxes foncières de 4 années chalet de Felsenbach
- I.E.M. Les Acacias - Pfastatt 1 500,00 €
 . participation voyage pédagogique à Porto
- Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs (OMSAL) - Pfastatt 950,00 €
 . participation aux vœux du maire 2019
- Union Musicale de Pfastatt 832,00 €
 . remboursement taxes foncières 2018

Engagement d'agents saisonniers

Comme chaque année, pour assurer la continuité des services pendant les mois d'été et permettre à des jeunes de faire connaissance avec le monde du travail, la Commune se propose d'embaucher près d'une trentaine de lycéens ou étudiants pour une durée de 2 à 3 semaines.

Approbation est donné par le Conseil Municipal.

Communications et divers

Motion pour la proclamation de l'état d'urgence climatique

Le Conseil Municipal approuve la prise d'une motion pour la proclamation de l'état d'urgence climatique.

(Voir document joint en annexe)

Autres points évoqués sous « divers » :

- Point sur la journée citoyenne du samedi 25 mai
- Relevés de l'ASPA (l'Association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique en Alsace) concernant la pollution aux abords de l'autoroute A36

Motion pour la proclamation de l'état d'urgence climatique

Le samedi 16 mars 2019, plus de 1200 personnes de la région mulhousienne ont, à nouveau, répondu à l'appel mondial à la mobilisation et sont descendues dans la rue. La veille, des centaines de jeunes, inquiets pour leur avenir, participaient à la grève mondiale pour le climat. Elles ont exigé et continueront d'exiger que le gouvernement et les institutions agissent immédiatement et efficacement afin d'éviter la catastrophe climatique imminente.

Ces citoyens(nes) parlent, de ce dont nous sommes tous(tes) conscients (tes) depuis longtemps : il est temps d'agir ! Nous sommes responsables du changement climatique avec des conséquences irréversibles qui se font sentir dans le monde entier : perte de biodiversité, crise sanitaire (décès prématurés dû à la pollution de l'air, aux produits phytosanitaires, etc.), crise migratoire, conséquences économiques suite aux phénomènes météorologiques, zones côtières inhabitables, ... Les températures mondiales ont globalement déjà augmenté de 1°C depuis l'ère préindustrielle, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère est passée de 280 ppm à plus de 400 ppm. La Banque mondiale estime que dans les 30 prochaines années, le nombre de réfugiés climatiques va atteindre plus de 140 millions. Afin de prévenir un réchauffement climatique incontrôlable aux conséquences imprévisibles, il est essentiel de réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre le plus rapidement possible.

Le changement climatique se fera également sentir en Alsace, par exemple, l'agriculture et le tourisme d'hiver seront directement et durablement affectés.

Le changement climatique n'est donc pas simplement un problème de climat : c'est un problème d'économie, de sécurité, de santé, de bien-être des animaux et de paix.

Il est clair que ce problème ne pourra pas être résolu uniquement par les actions individuelles des citoyens(nes). Des mesures concrètes doivent maintenant être prises aux niveaux municipal, départemental, régional, national et international afin de contrer cette catastrophe imminente. Les plans et les mesures actuels ne sont pas suffisants pour limiter le réchauffement au niveau souhaité de 1,5°C d'ici 2050. C'est pourquoi, il est important plus que jamais d'agir vite !

Le **Conseil Municipal de Pfastatt** déclare que l'état d'urgence climatique, reconnaissant que l'atténuation des effets du changement climatique et ses graves conséquences, est une tâche de la plus haute priorité.

Le **Conseil Municipal de Pfastatt** tiendra compte de l'impact sur le climat ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique de toutes ses activités et, chaque fois que possible, donnera la priorité aux entreprises qui atténuent le changement climatique et ses conséquences.

Le **Conseil Municipal de Pfastatt** est guidé par les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les futures mesures de lutte contre le changement climatique, notamment en ce qui concerne les investissements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le **Conseil Municipal de Pfastatt** demande au gouvernement de fournir à la population des informations complètes sur le changement climatique, ses causes et ses effets, ainsi que sur les mesures prises à l'échelle nationale pour lutter contre le changement climatique.